

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE – *DIPARTIMENTU DI U CISMONTE*

COMMUNE DE RUTALI

CUMUNA DI RUTALI

www.rutali.fr

COURRIER ARRIVÉE
LE ... 12/11/2019 ...
N° ... 19 ... 1103 ...

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval BP 215

20187 AJACCIO Cedex 1

Lettre R/AR

N/RFS : 162.2019

Objet : Retrait des ESA du recensement de la cartographie des ESA initialement définis sur la Commune de RUTALI

Monsieur,

Dans le cadre de la révision générale de notre carte communale, nous avons constaté la localisation de surfaces identifiées comme des Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC (E S A). Les tâches vertes figurant sur le document de zonage joint sont constituées de parcelles situées en zone urbanisée. (Carte communale approuvée le 19/02/2007)

Ces espaces inscrits sans concertation préalable avec les élus doivent être retirés.

Dans son arrêt du 24 mai 2019, la cour administrative de Marseille a annulé la cartographie des Espaces Stratégiques Agricoles (E S A) du PADDUC.

Une nouvelle carte des ESA sera présentée prochainement à l'Assemblée de Corse ; nous demandons à ce que les surfaces parcellaires situées dans la tâche urbaine dans le zonage actuellement constructible soient retirées du recensement et de la cartographie des ESA initialement définis.

Des espaces agricoles existent sur la Commune, (Baux de pâturage communaux). Ils représentent une superficie de 444 ha 35a 31ca.

Nous sommes à votre disposition pour que dans la concertation avec les Services compétents, d'autres ESA soient définis sur le territoire de la Commune.

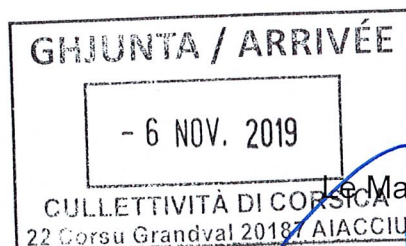
Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Fait à RUTALI,

Le 31 octobre 2019

Fattu in RUTALI,

U 31 di ottobre di u 2019.



Le Maire,
Dominique MAROSELLI




COMMUNE RUTALI

Département de la Haute-Corse

Zone urbaine


Légende


Zone constructible


 Limite Carte communale (approuvée)


Carte communale (projet)

 ZCa : centre ancien - village

 ZC : continuité du centre ancien

 ZC-ext : zone en extension

 ZCn : dent creuse (1,73 hect)


 Zone constructible ajoutée (7,75 hect)


 Projet de parking

 Projet touristique

Cadastre


 bâtiments

 parcelles

 cours d'eaux

surface

 pont

 cimetière

 piscine

Remarque : les zones ZCa, ZC, et ZCn ont été générées sur la méthode de la tâche urbaine suivante :

1 - Récupération du bâti : bâtiment, piscine, cimetière, pont ... ; DGFIP 2019

2 - Application d'un tampon de 50 mètres autour de chaque bâti

3 - Génération d'un tampon négatif de - 40 mètres autour du bâti

source : cadastre DGFIP 2018 projection 3942

carte réalisée par la société Urba-Earth - Système d'Information Géographique

date : 2019-09-17

100 0 100 m